

 RÉGION NORMANDIE	Code du dispositif : OS.05 - M.03 – D18-SPO02					
	Objectif stratégique : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie					
	Mission : Favoriser la pratique sportive et encourager la performance					
	INTITULÉ DE L'AIDE : aide à l'organisation des événements sportifs					
	Type d'aide :	Subvention				
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	☐ CPER ☐ FEDER	☐ CPIER ☐ FSE +	☐ SRADDET ☐ FEADER	☐ ☐ FEAMPA	☐ ☐	☐ ☐

CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

Les événements sportifs constituent des leviers importants de développement des disciplines sportives. Ils contribuent également à animer et à promouvoir le territoire. C'est pourquoi la Région accompagne les principaux événements officiels, nationaux ou internationaux, inscrits aux calendriers des fédérations, avec la volonté de veiller à un équilibre de la représentation des différentes disciplines et à un maillage cohérent du territoire. Un effort particulier peut être fait sur les très grands événements qui font rayonner la Normandie sur le plan international, avec le souhait de mieux positionner ces événements dans des stratégies de valorisation des savoir-faire et produits normands. Chaque année, ce sont ainsi près de 100 événements sportifs qui sont accompagnés par la Région dans près de 45 disciplines.

OBJECTIFS

Accompagner l'organisation de manifestations sportives en Normandie pour contribuer à la promotion de la discipline, à l'attractivité des territoires ainsi qu'au rayonnement de la Normandie.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION <i>(minimum : 1)</i>	RESULTAT <i>(minimum : 1)</i>	CONTEXTE <i>(minimum : 1)</i>
Nombre d'événements sportifs soutenus.	Nombre de spectateurs	Nombre d'événements sportifs en Normandie.
Nombre d'organismes d'événements sportifs soutenus	Nombre de participants	

Le cas échéant : autres types d'indicateurs ou modes de suivi envisagés : sans objet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Secteur(s) d'activités concerné(s) : Sport.

Type de bénéficiaires (ou porteurs de projet) : Les organisateurs d'événements sportifs.

Bénéficiaires finaux : Les spectateurs et participants aux événements sportifs ainsi que le grand public, notamment lorsque les événements font l'objet de captations et de diffusions vidéo.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les subventions sont individualisées au regard du projet de l'événement et de son modèle économique.

Compte tenu du nombre d'événements, un choix doit être opéré. Sont aidées en priorité les compétitions officielles, à caractère exceptionnel, nationales, internationales. Les championnats régionaux ne sont pas éligibles.

Dans un souci de maillage équilibré et de représentativité des disciplines sportives sur le territoire, la Région pourrait ne pas accompagner nécessairement l'ensemble des événements nationaux ou internationaux. A l'inverse, elle pourrait soutenir ponctuellement des événements promotionnels qui contribuent significativement à la stratégie d'attractivité de la Normandie.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Le formulaire de demande est à déposer au minimum quatre mois avant la date de l'événement, accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- statuts datés et signés (associations et entreprises) ;
- extrait du JO et/ou le récépissé de déclaration en Préfecture pour une association
- extrait K-bis pour une entreprise
- régime de TVA auquel est soumis le demandeur
- derniers comptes clôturés et certifiés ;
- numéro SIRET ;
- composition du bureau ou du conseil d'administration en exercice signée pour une association ou à défaut la liste des personnes chargées de son administration régulièrement déclarées ;
- présentation et programme de la manifestation ;
- budget prévisionnel de la manifestation - dépenses et recettes - faisant apparaître le montant demandé au Conseil Régional et les autres aides publiques en séparant les contributions volontaires ;
- le cas échéant, bilan d'activités et compte-rendu financier de l'action subventionnée par la Région l'année précédente ;
- relevé d'identité bancaire ;
- pour les collectivités, la délibération afférente au projet autorisant la demande d'aide ;
- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional ;
- les engagements relatifs au Contrat d'engagement républicain ;

Procédure d'instruction du dossier :

- Pour apprécier l'importance de l'événement, l'avis des présidents des ligues régionales est sollicité.
- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant

notification par le Président de Région et sous réserve des crédits votés au budget du millésime concerné.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement des subventions régionales en vigueur.

PARTENAIRE(S) DE LA RÉGION *(le cas échéant)*

Ligues et comités sportifs régionaux.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 3 avril 2017

Commission permanente du 15 avril 2024.

Documents annexes (*téléchargeables*) : sans objet.

Contacts :

Direction : Direction Jeunesse et Sport
Service : Service Sport

Chargé de projet sport : Josselin ALLIX
josselin.allix@normandie.fr

Chargée de gestion : Anne LEGOUBEY
anne.legoubey@normandie.fr
Tél. 02 31 06 95 59